

Arrêté

Générale

colonial

## Arrêté n° 16 promulguant à la Côte française des Somalis et dépendances :

n° 16

Ministère  
ACTES DU POUVOIR CENTRAL

Date de publication  
6 janvier 1942

Numéro JO  
n° 530 du 31/01/1941

Date du numéro  
31 janvier 1941

### VISAS

Le Gouverneur de la Côte française des Somalis et dépendances, officier de la Légion d'honneur.

**Vu** l'ordonnance organique du 18 septembre 1844 rendu applicable à la colonie par décret du 18 juin 1884 : Vu le radiogramme-circulaire n° 1, du 3 janvier 1941

**Vu** l'arrêté du 22 octobre 1936 promulguant à la Côte française des Somalis le décret du JS septembre 1938 étendant aux colonies re levant de l'autorité du Ministre des colonies, à l'exception de l'Indochine, de l'Afrique-Occidentale française, de l'Afrique-Equatoriale française et de Madagascar les dispositions de la loi du 9 juillet 1934 modifiant et complétant les articles 187 et 193 du Code d'instruction criminelle,

### TEXTE INTÉGRAL

#### Art. 1er

— Est promulgué à la Côte française des Somalis le décret du 29 décembre 1940 modifiant pour la Côte française des Somalis l'article 193 du Code d'instruction criminelle.

#### Art. 2

— Le présent arrêté sera enregistré, communiqué et publié au Journal officiel, après avoir donné lieu à « les mesures de publicité extraordinaires.

NOUAILIETAS.